

Montpellier veut vivre un été tranquille

A Montpellier, un arrêté municipal interdit notamment la consommation d'alcool et tout regroupement susceptible de troubler la tranquillité publique entre le 25 mai et le 30 septembre dans le centre-ville. 130 policiers municipaux devront assurer une surveillance accrue des lieux. Avec cette mesure, la Ville de Montpellier espère s'assurer un été serein.